Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260413-DEL2026044-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

DEL-2026-044

Numéro de la délibération : DEL-2026-044

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 13 avril 2026

Date de convocation du conseil : 6 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Alexandre DESHAYES, M. Philippe EHRHARDT, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, Mme Alexia LE PONNER, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Frédéric MAGUET, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, M. Sébastien QUERO, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, Mme Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Thomas GUILLOUZO donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, M. Philippe LE POETVIN donne procuration à M. Alexandre DESHAYES, M. Bertrand LE TADIC donne procuration à Mme Frédéric MAGUET

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260413-DEL2026044-DE

Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Rapport de Soizic PERRAULT

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

La délibération du conseil municipal en date du 13/04/2026 a décidé de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, et par conséquent à 6 celui des représentants du conseil municipal, indépendamment du maire, président de droit.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, il est à noter que le principe de représentation proportionnelle pourrait conduire à retenir 6 membres de la majorité. Il est proposé que la minorité puisse être représentée par la présence d'un élu.

Nous vous proposons :

- De procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, soit :

Présidente de droit : Soizic PERRAULT

Membres du conseil municipal :

- Albane STEPHAN
- Sabine BRESSON
- Alexia LE PONNER
- Thomas GUILLOUZO
- Alexandre DESHAYES
- Alexandra LE NY

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 13 avril 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)